



Stanleyville. Commune de Mangobo.
Maison Communale.

BÂTIMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE À STANLEYVILLE

Ce bâtiment, qui remplit en fait les fonctions d'une maison communale, est situé dans un aménagement groupant un ensemble de constructions de caractère communautaire. C'est le centre civique qui doit desservir deux entités urbanistiques, l'une nouvellement édiflée, l'autre en voie de réaménagement.

Le bâtiment d'administration comporte un rez-de-chaussée et un étage. C'est à l'étage que se disposent les bureaux et la salle des guichets, réunis entre eux par une double galerie. Le rez-de-chaussée est affecté à l'attente du public et à la salle des mariages. Le public accède aux bureaux de l'étage par le moyen d'une rampe.

Le système de construction consiste en une ossature de béton armé pour le rez-de-chaussée, ossature reposant sur des fondations, renforcées par des poutres de liaison. L'étage est

constitué par une ossature métallique, faite de poteaux et d'une charpente sur laquelle on a placé des bacs autoportants en aluminium. Les murs et parois sont en briques locales, à l'exception des pignons extrêmes, constitués de moellons, au rez-de-chaussée. Les hourdis sont en béton armé. Portes extérieures métalliques; portes intérieures en bois. Châssis métalliques. Les galeries sont protégées contre l'ensoleillement par des lamelles en ciment d'asbeste.

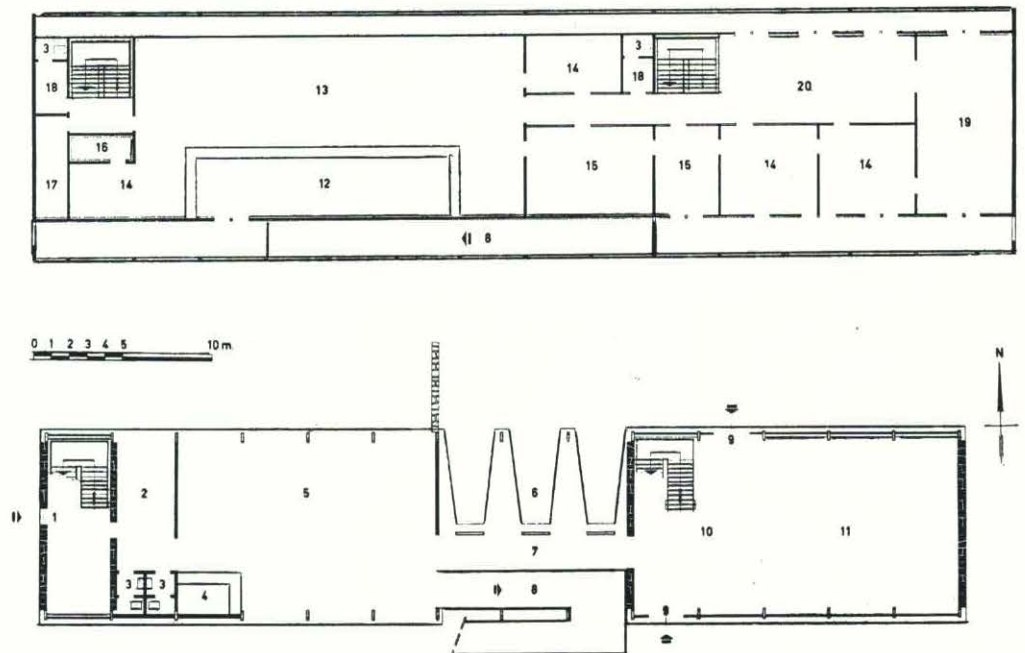
L'aération s'effectue à la fois sous la surface de couverture et sous le plafond de l'étage.

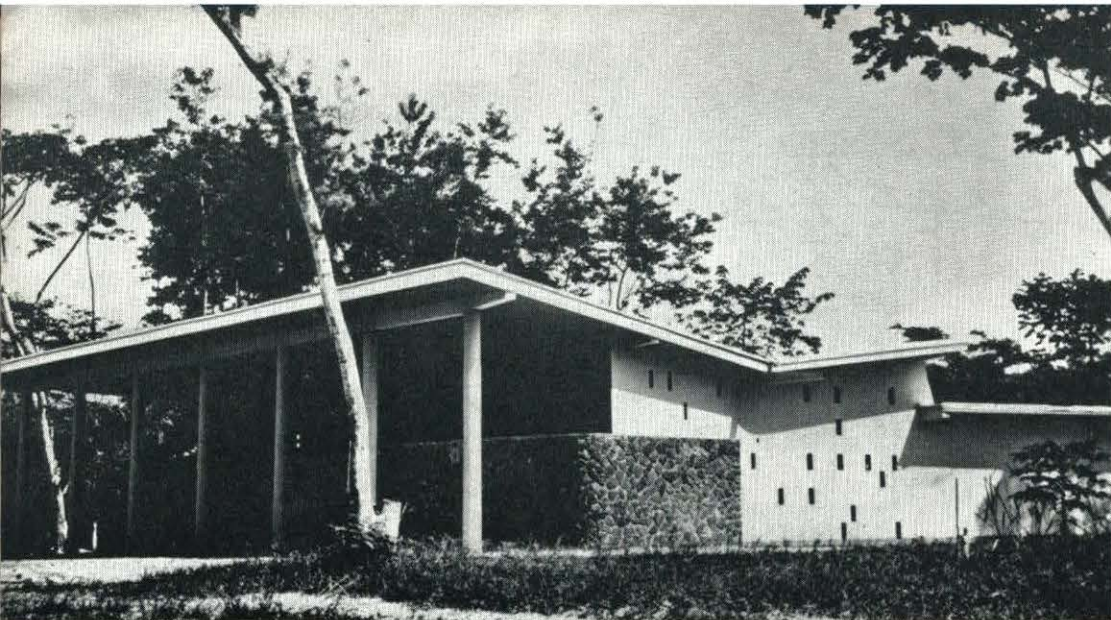
Edifié pour compte des autorités du Congo Belge, le bâtiment d'administration a été construit par entreprise privée, sur les plans et sous la direction de l'Office des Cités Africaines. La construction s'est étalée sur toute l'année 1957.

Plans de distribution des locaux. En haut : L'étage. En bas : Le rez-de-chaussée.

LÉGENDE :

- 1 - Entrée du personnel.
- 2 - Dépôt des vélos.
- 3 - Toiletttes.
- 4 - Réception.
- 5 - Hall d'attente.
- 6 - Abri pour autos.
- 7 - Dégagement.
- 8 - Rampe d'accès à l'étage.
- 9 - Entrées.
- 10 - Hall.
- 11 - Salle des mariages.
- 12 - Hall des guichets.
- 13 - Salle des employés.
- 14 - Bureaux.
- 15 - Secrétariat.
- 16 - Chambre-forte.
- 17 - Dépôt d'archives.
- 18 - Vestiaires du personnel.
- 19 - Salle du conseil.
- 20 - Salle d'exposition.





Stanleyville. Commune de Mangobo. Dispensaire de recensement.

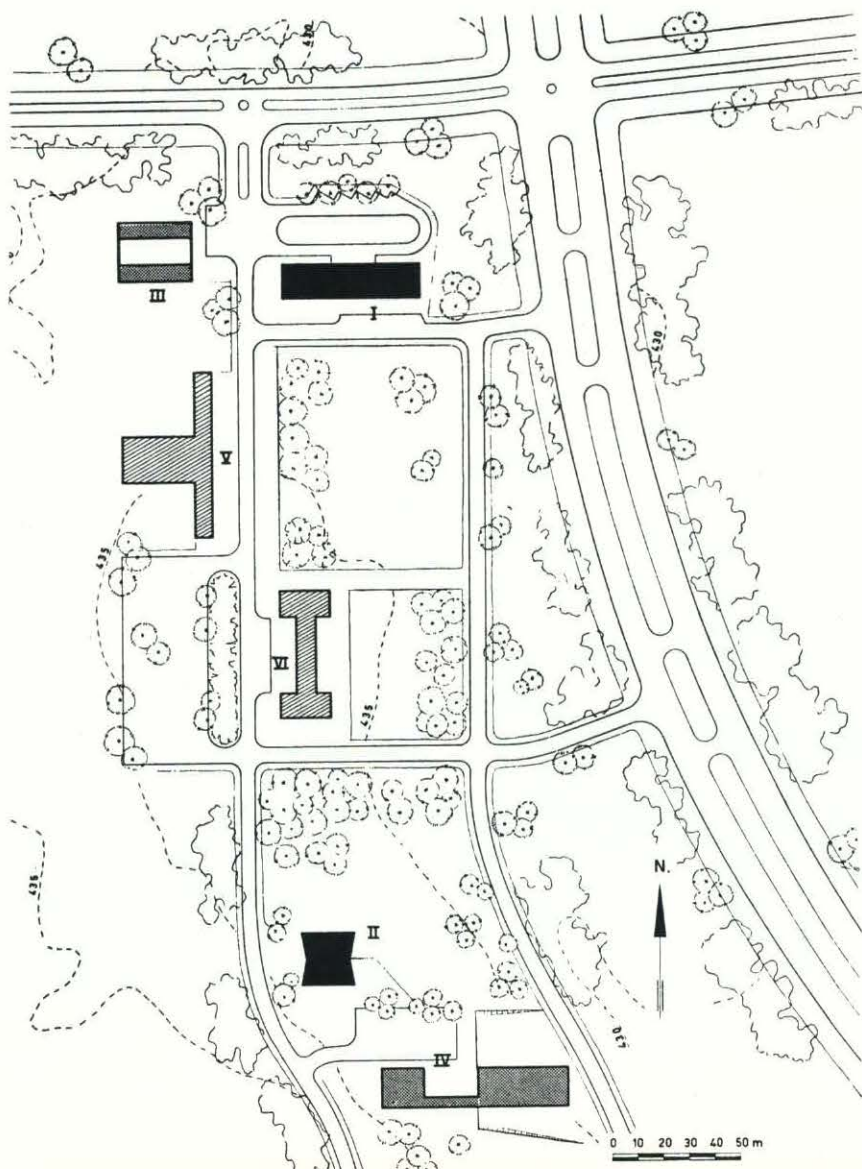
BÂTIMENT DE RECENSEMENT MÉDICAL, À STANLEYVILLE

Le bâtiment de recensement médical est, comme le bâtiment d'administration publique, situé dans le secteur des constructions communautaires intéressant les deux entités urbanistiques de la ville indigène de Stanleyville.

Il s'agit d'un bâtiment sans étage, qui se subdivise en trois parties principales : hall d'attente du public, salle de recensement médical, locaux de service.

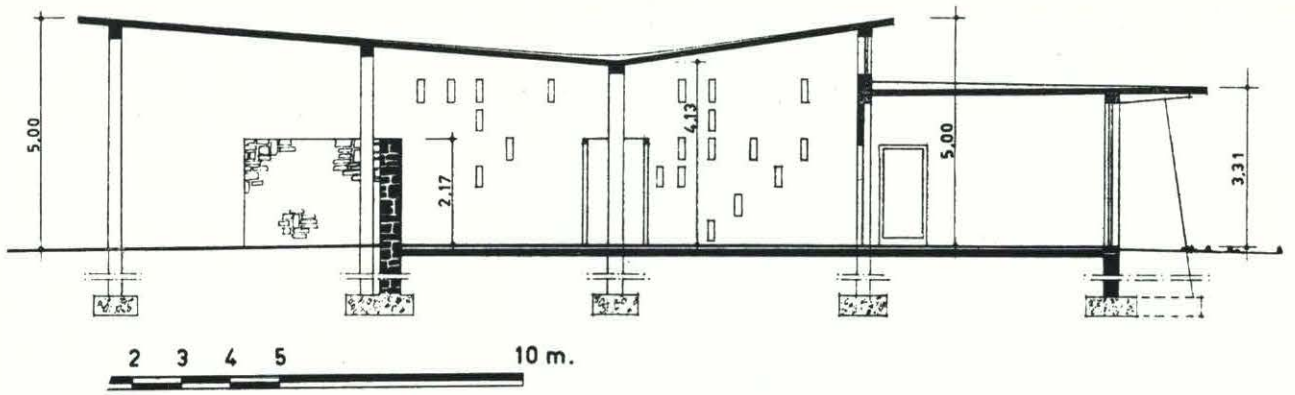
Le bâtiment est constitué d'une ossature en béton armé, avec dalle de couverture protégée par un « roofing ». Les parois et murs sont faits de briques ou de moellons. Les portes combinent le bois et le métal, les châssis sont métalliques.

La protection contre l'ensoleillement est assurée par l'avancée des toitures en surplomb sur les façades. L'aération s'effectue par des baies placées sous la toiture.

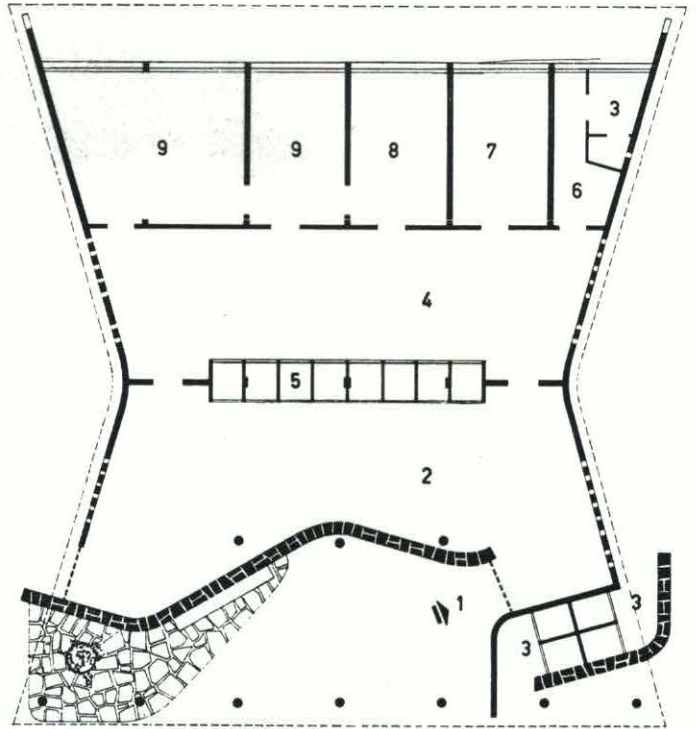


Plan d'implantation.

- I - Bâtiment d'administration publique.
- II - Bâtiment de recensement médical.
- III - Poste de Police-incendie.
- IV - Dispensaire de soins.
- V - Salle des fêtes.
- VI - Tribunal.



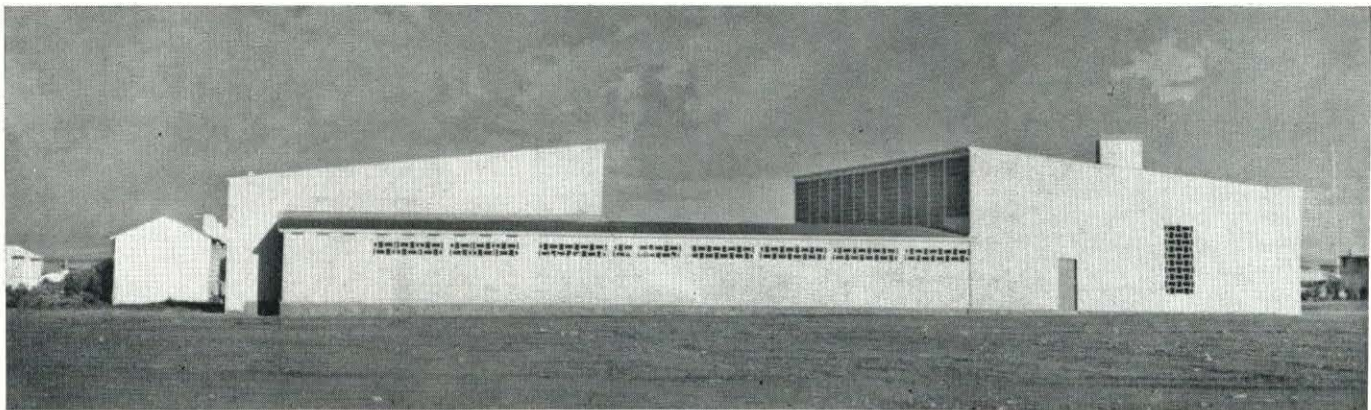
Plan et coupe schématique : 1 - Entrée ; 2 - Hall d'attente ; 3 - Toilettes ; 4 - Salle de recensement ; 5 - Cabines de déshabillage ; 6 - Vestiaire ; 7 - Bureau du médecin ; 8 - Pharmacie ; 9 - Laboratoire et microscopie.



Le bâtiment de recensement médical, construit pour compte des autorités du Congo Belge, sur les plans et sous la direction de l'Office des Cités Africaines, a fait l'objet

d'une entreprise menée par une société de construction privée. L'ouvrage a été réalisé en 1957.

LÉOPOLDVILLE



Commune de Matete (50.000 habitants). Foyer social.